

La consécration

Quelques notes introductives

Benoît DENIS

Université de Liège

Les lignes qui suivent n'ont d'autre prétention que d'introduire à la problématique de la consécration en littérature. Elles se veulent une rapide traversée synthétique de la question, telle qu'on peut l'appréhender à travers les travaux fondateurs de la sociologie de la littérature. Cette brève présentation débouchera dans un second temps sur une série d'interrogations que soulèvent les usages, parfois peu contrôlés, d'une notion qui est entrée dans le vocabulaire courant de la sociologie de la littérature.

Pour banale que soit la remarque, il faut commencer par noter que la notion de consécration possède aujourd'hui un champ d'application beaucoup plus large que celui de la seule littérature : le discours journalistique en fait un usage abondant, spécialement lorsqu'il traite des domaines sportifs ou culturels — obtenir un titre, gagner un championnat, recevoir un prix ou une distinction, etc., sont autant d'événements assimilés à une consécration. Cette omniprésence médiatique du terme pèse évidemment de tout son poids lorsqu'il s'agit de passer à un usage scientifiquement contrôlé de la notion.

De ce point de vue, le plus curieux est cependant de constater que, si le terme de consécration fait assurément partie de l'outillage conceptuel de la sociologie de la littérature (on parle, comme sans y penser, de « littérature consacrée » ou d' « écrivain consacré »), il n'a guère été l'objet d'une investigation théorique autonome : on n'en trouve aucune définition spécifique chez Jacques Dubois¹ ou Pierre Bourdieu², et il ne fait pas l'objet d'une entrée propre dans le *Dictionnaire du littéraire*³, pour ne prendre que trois exemples significatifs.

La raison en est sans doute que la consécration est en réalité une « quasi-notion » : elle résulte de l'usage métaphorique d'un terme originellement religieux et, comme souvent dans ces cas de figure, son maniement semble aller de soi parce qu'il s'inscrit presque sans heurt dans une continuité culturelle et historique qui ne paraît pas exiger a priori de le problématiser.

¹ Jacques DUBOIS, *L'Institution de la littérature*. Bruxelles-Paris, Labor-Nathan, coll. « Dossiers média », 1986.

² Pierre BOURDIEU, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris, Seuil, coll. « Libre examen », 1992.

³ Paul ARON, Denis SAINT-JACQUES et Alain VIALA, dir., *Le Dictionnaire du littéraire*. Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2004.

C'est pourquoi il convient d'en revenir d'abord à cette origine sacrée du terme pour en explorer les traits caractéristiques et mesurer les effets de leur transfert dans le champ des pratiques littéraires et artistiques.

La consécration fait en effet partie de la catégorie assez fournie des termes d'origine religieuse qui font leur entrée dans le vocabulaire littéraire à partir de la Renaissance et, plus encore, du romantisme (prophétisme, sacerdoce, cénacle, canon, etc.). L'usage de ce terme connote donc la sacralité, dans deux sens au moins. D'abord, il désigne l'action de consacrer un lieu ou un objet à une divinité au moyen de rites spécifiques ; ensuite, dans la liturgie catholique, la consécration est ce moment de l'office où le prêtre assure rituellement la transsubstantiation du pain en corps du Christ, et celle du vin en son sang, en répétition du sacrifice du messie.

Appliquée à la littérature, et prise au sens strict, la consécration est donc l'action de vouer un texte ou un auteur à la sacralité de la chose littéraire et renvoie donc au procès d'attribution de la valeur esthétique. L'idée de transsubstantiation, en particulier, désigne le passage de l'imprimé à la littérature, du livre à l'œuvre, d'un bien matériel, manufacturé et commercialisable à un bien de nature symbolique. Ce processus de transformation (du matériel au spirituel, de l'économique au symbolique, du profane au sacré) apparaît toujours à quelque degré comme mystérieux, d'où l'analogie religieuse. Par suite, on peut dire que le caractère sacré peut passer de l'objet produit au producteur de cet objet, l'œuvre consacrée « consacrant » toujours son auteur également.

Plusieurs traits méritent ici d'être relevés. D'abord, on soulignera que le processus de consécration s'inscrit toujours dans le cadre d'un rituel ou d'un cérémonial. En littérature, cette ritualisation est particulièrement visible dans l'attribution et la remise de prix, ou l'élection à des instances de la vie littéraire telles que les académies ; d'où vient sans doute que la notion de consécration s'applique par prédilection à ces phénomènes à la fois fortement codés et très médiatisés. Ceci souligne un second aspect du phénomène consécratoire en tant que porteur d'une sacralité : pour être accompli, il requiert l'intervention d'un agent mandaté (le prêtre dans le cadre religieux), c'est-à-dire pourvu d'une autorité reconnue et agissant au nom d'une instance supérieure et transcendante (la divinité). Dans le cas de la littérature, se pose évidemment la question du mandat (par qui et en vertu de quoi tel jury est-il habilité à décerner son prix ? par qui et en vertu de quoi telle assemblée est-elle habilitée à coopter ses membres ?) et de l'autorité dont est pourvue l'instance de consécration (le pouvoir de dire ce qu'est la « Littérature », la valeur littéraire, la bonne littérature ?). Il en résulte qu'analyser les processus de consécration implique peut-être dans un premier temps de faire porter son attention sur les agents et instances de consécration plus que sur les œuvres ou auteurs consacrés. En troisième lieu, on insistera sur le fait que comme la plupart des actes qui s'inscrivent dans le registre du sacré (le baptême, l'excommunication, l'absolution, etc.), la

consécration relève du performatif : elle est un acte verbal (« le prix Goncourt 2010 est attribué à ... ») qui institue cela même qu'il nomme et désigne. On ajoutera que cette performativité est d'autant plus forte qu'elle présente un caractère public, puisque le geste verbal de consécration est exposé aux yeux des profanes, qui n'ont cependant pas le pouvoir d'intervenir dans le processus⁴. Enfin, tout phénomène de consécration emporte aussi l'idée d'inscription dans la durée : un prix, une élection à une académie sont obtenus une fois pour toute et deviennent mémorables. Là où le succès, commercial ou d'estime, d'une œuvre ou d'un auteur s'avèrent fragiles et révisables s'ils ne sont pas sanctionnés par une distinction, une consécration ne s'efface pas : rien n'est plus facile que d'obtenir la liste des prix littéraires depuis leur création, comme la succession des fauteuils d'académiciens ; pour le dire d'une formule, un bon roman peut cesser d'être lu, tandis qu'un mauvais Goncourt ne s'oublie pas.

Prendre au pied de la lettre la métaphore religieuse qui s'attache à la notion de consécration permet donc de dégager quelques traits spécifiques à ce phénomène, tel qu'il se déploie dans une institution (la littérature) qui fonctionne au sacré et à la croyance : il s'inscrit dans un procès plus général d'attribution de valeur, relève d'un acte performatif et public, repose sur un rituel pratiqué par une cléricature habilitée à juger de la chose littéraire. Toute la question est alors de savoir dans quelle mesure le phénomène ainsi décrit est susceptible de s'insérer correctement dans les modèles sociologiques habituellement utilisés.

Le premier de ceux-ci est celui de l'institution de la littérature proposé par Jacques Dubois⁵. La consécration y occupe une place clairement déterminée dans le processus de légitimation des œuvres et des auteurs, qui se laisse appréhender selon quatre étapes théoriques. La première est celle de l'*émergence* (*vouloir-être* de la littérature), qui est prise en charge par des instances de la vie littéraire telles que les salons, cénacles, écoles ou revues. La seconde correspond à la *reconnaissance* (*être* de la littérature) et est essentiellement assurée par les éditeurs. La troisième étape est spécifiquement celle de la *consécration* (*être* de la *bonne* littérature) et est le fait d'instances telles que la critique, les académies et les jurys. La quatrième et dernière phase du processus de légitimation est la *canonisation* (*être* un modèle de littérature, faire partie du patrimoine littéraire) et s'opère au sein de l'institution scolaire (programmes, manuels, dictionnaires des auteurs et des œuvres, anthologies, etc.).

⁴ Il faudrait de ce point de vue analyser les pratiques contemporaines d'attribution des « prix des lecteurs », qui prennent une place grandissante dans la chronique médiatico-littéraire.

⁵ Jacques DUBOIS, *op. cit.*, pp. 86-102.

L'avantage du modèle proposé par Dubois est évidemment sa lisibilité : il décrit un processus d'accumulation du capital symbolique dans lequel la consécration occupe une place déterminée et où chaque étape est prise en charge par des instances de la vie littéraire identifiables. Il va de soi cependant, et Dubois ne se fait pas faute de le noter, qu'en cette matière, instances de production (écrivains réunis en écoles ou dans des revues, éditeurs, etc.) et instance de reconnaissance (critique, jurys, académies, etc.) se chevauchent, parce qu'elles mobilisent le même personnel, qu'elles sont toutes intéressées à la production de la valeur littéraire et que toute instance est toujours elle-même engagée dans une lutte pour sa propre promotion en tant que productrice de valeur. Ceci revient à dire que la clarté théorique du modèle proposé par Dubois peut aussi constituer sa faiblesse lorsqu'on le confronte à la réalité des phénomènes. Ainsi, la linéarité du processus de légitimation qu'il propose peut s'avérer trompeuse : tous les auteurs et toutes les œuvres ne passent pas par toutes les phases du procès de légitimation : la consécration, en particulier si on l'assimile à l'obtention d'un prix ou d'un siège dans une académie, fait souvent défaut dans le parcours des auteurs les plus canonisés et son absence peut même faire figure de titre de gloire : on n'imagine pas Rimbaud recevant le grand prix de l'Académie française, ni Georges Bataille le Goncourt pour *Histoire de l'œil*. Dans la même optique, il n'est pas sûr que le modèle proposé par Dubois soit historiquement stable : c'est au XXe siècle que le système des prix littéraires fonctionne véritablement à plein régime, et il apparaît moins significatif au siècle précédent, où les salons mondains jouent certainement un rôle plus déterminant dans le processus de consécration. Tout ceci conduit à penser qu'il serait sans doute réducteur de limiter le pouvoir consacrant aux seules instances des prix et des académies : les salons mondains, la critique littéraire, etc., sous certaines conditions, désignent aussi ce qu'il est convenu d'appeler la « littérature consacrée ». Il en résulte alors que le processus de consécration perd de la lisibilité que la métaphore religieuse lui conférait, pour devenir un phénomène certes empiriquement observable et intuitionnable, mais beaucoup plus difficilement formalisable.

Enfin et surtout, il est une question à laquelle ce modèle ne répond pas : quelle espèce de capital symbolique la consécration confère-t-elle à celui qui l'obtient ? Est-il de même nature que celui que possède l'artiste d'avant-garde, l'écrivain canonisé ou le poète maudit ? À cet égard, il est assez significatif que le *Dictionnaire du littéraire*, à l'entrée « consécration » de son index, renvoie aux notions suivantes : « Académies » ; « Auteur » ; « Canon, canonisation » ; « Chef-d'œuvre » ; « Succès ». Ce que suggère cette suite de renvois, c'est que la consécration serait une forme médiane de la reconnaissance littéraire, à égale distance du succès commercial et de la légitimité littéraire pure : l'auteur consacré, ce serait par excellence celui qui incarnerait « bonne littérature française », à la fois cultivée et lisible, celle qui possède un marquage culturel fort et une réelle accessibilité, ou encore celle qui est pourvue de qualités esthétiques perceptibles (le « style », plutôt

que la forme), sans tomber ni dans la routinisation stéréotypée des formules toutes faites ni dans l'innovation hermétique de l'avant-garde. Il s'agirait en cela d'une forme de reconnaissance *mondaine*, qui concilie le littéraire, le culturel, le médiatique et l'économique.

De cette hypothèse, il découle qu'une des questions centrales que pose la notion de consécration est de savoir quels rapports elle entretient avec la notion bourdieusienne de légitimité. Pour le dire nettement, en littérature, un auteur (ou une œuvre) consacré est-il un auteur (ou une œuvre) légitime ? Doit-on distinguer des degrés de légitimité (dont la consécration serait un indicateur), correspondant à un certain état d'accumulation de capital symbolique ? Ou doit-on plutôt envisager l'hypothèse de types de légitimité différents, correspondant à des espèces de capital symbolique différent ? Si l'exploration de la notion de consécration permet incontestablement de poser ces questions, assurément fort utiles, il n'est pas sûr en effet qu'une modélisation plus stricte de la notion permette d'y répondre. Et cela parce que légitimité et consécration sont deux concepts incommensurables l'un à l'autre, ce qui apparaît à quatre niveaux au moins : d'abord, la légitimité est une forme spécifique d'autorité sociale, la consécration un acte instituant une sacralité (dont la nature doit être définie). Ensuite, la légitimité est une réalité fluctuante, soumise à de constantes révisions, là où la consécration est un titre obtenu et non révisable. De plus, la légitimité s'évalue à partir d'un espace structuré de positions et d'un espace des possibles, tandis que la consécration s'enregistre sans avoir nécessairement à être rapportée à un état précis du champ. Dès lors et enfin, la légitimité est le résultat d'une lutte, la consécration le produit d'un acte performatif.

Comme on le voit, il semble qu'une modélisation autonome de la notion de consécration soit difficilement compatible avec la théorie des champs et qu'il faut dès lors se méfier des approches qui utilisent trop uniformément les indicateurs de consécration comme manière de mesurer la légitimité d'un auteur. Dans une perspective bourdieusienne, il semble préférable de considérer que la « littérature consacrée » constitue une position dans le champ littéraire (qui s'opposerait tant à l'avant-garde qu'à la littérature de grande consommation, par exemple, mais la question devrait être plus finement étudiée). Quant au phénomène de la consécration lui-même, il relèverait de l'étude de la vie littéraire et serait essentiellement accessible sous l'angle d'une lutte de divers agents et instances pour le « pouvoir de consacrer ». Resterait alors à creuser la dimension de performativité sacralisante du phénomène, pour mesurer l'intérêt scientifique de sa modélisation théorique.